



Hôtel de ville (ancienne mairie) édifié en 1609

# Ville de Blotzheim

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Arrondissement de Mulhouse

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 124/2018

Règlementant les horaires d'ouverture de l'espace de jeux de la plaine sportive située 15 rue de l'Industrie.

*Sa station  
climatique*

*Son casino  
de jeux et loisirs*

*Son palais  
Beau Bourg*

*Son parc  
du Musée*

*Ses monuments  
historiques*

*Son dynamisme*

Le Maire de la Ville de Blotzheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 ;

### Arrête :

#### Article 1 :

L'espace de jeux de la plaine sportive est ouvert tous les jours de 8 h à 22 h et ne saurait être utilisé en dehors de ces horaires.

#### Article 2 :

La surveillance des enfants est assurée sous l'entière responsabilité des parents ou des adultes qui les accompagnent.

La Ville de Blotzheim décline toute responsabilité relative aux accidents que subirait le public du fait des mauvais usages des équipements de ce site.

#### Article 3 :

Le comportement du public ne devra pas porter atteinte à la tranquillité des riverains voire des autres usagers, à la conservation et à la salubrité du site. Tous les débris et ordures devront être jetés dans les poubelles prévues à cet effet ou conservés avec soi.

Le public est tenu de faire un usage conforme à leur destination des équipements présents sur le site et de ne pas les détériorer par quelque moyen que ce soit.

#### Article 4 :

Les animaux sont strictement interdits dans cet espace.

#### Article 5 :

L'inobservation des dispositions de cet arrêté pourra entraîner l'exclusion momentanée ou définitive des contrevenants.

De même, les infractions pourront être constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.



3, rue du Rhin - 68730 BLOTZHEIM - ☎ 03 89 68 40 09 - Fax 03 89 68 40 00  
Site Internet : <http://www.blotzheim.fr>  
E-mail : [mairie@blotzheim.fr](mailto:mairie@blotzheim.fr)

Toute correspondance est à adresser à l'attention de Monsieur le Maire

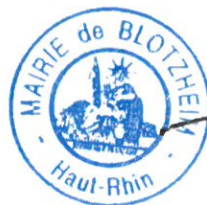
Accusé de réception en préfecture  
068-216800425-20180601-A124-2018-AR  
Date de réception en préfecture : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Article 6 :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis ainsi que les gardes champêtres de la Brigade Verte de Hagenthal le Bas sont chargés de l'exécution du présent arrêté, publié et affiché en mairie, dont ampliation est également transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse.

Fait à Blotzheim, le 31 mai 2018



Le Maire,  
Jean-Raul MEYER

Accusé de réception en préfecture  
068-216800425-20180601-A124-2018-AR  
Date de télétransmission : 01/06/2018  
Date de réception préfecture : 01/06/2018